



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »

RAPPORT DE JUIN 2023

SIGLES ET ABREVIATIONS

API	: Appui à la Protection des Institution
APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains
AT	: Agent de Transmission
CDS	: Centre de Santé
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
EAC	: East African Community
EALA	: East African Legislative Assembly
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FAB	: Forces Armées du Burundi
FBU	: Franc Burundais
FECABU	: Fraternité Evangélique du Christ en Afrique au Burundi
FRODEBU	: Front pour la Démocratie du Burundi
NI	: Non Identifié
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique de Congo
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport met en évidence les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de Juin 2023. Tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois n'ont pas pu être documentés car certains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à l'attention des observateurs des droits humains.

Comme d'habitude, notre rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population ont été très nombreux mais les principaux sont liés aux bavures des Imbonerakure (attaques organisées contre les membres du parti CNL et d'autres personnes paisibles), la suspension des activités du parti CNL sur tout le territoire burundais, ...

Dans le domaine politique, notre rapport souligne la suspension des activités du parti CNL sur tout le territoire burundais.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires suivis des détentions illégales, des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi que des jugements des crimes de flagrance.

En second lieu, notre rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier identifiés au cours du mois concerné par le présent rapport sont épinglés.

Quatrièmement, le présent rapport présente la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de juin 2023 avec une analyse critique sur les conditions de détention des prisonniers dans des prisons caractérisées par une surpopulation et une promiscuité sans égale.

En conclusion, nous proposerons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire mentionnés ci-haut sont détaillés dans cette partie :

1- Un enfant brûlé en commune Vyanda, province Bururi

En date du 7 juin 2023, sur la colline Bwatemba, commune Vyanda, province Bururi, Constantin Ndayishimiye a brûlé son enfant, Thierry, âgé de 9 ans, élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Bwatemba, pour lui avoir volé une somme de 20.000 FBU. Selon des sources sur place, il l'a brûlé à l'aide d'une machette. Selon les mêmes sources, après avoir constaté que son fils a volé cet argent, Constantin Ndayishimiye a chauffé sa machette au feu et a ordonné l'enfant à prendre cette machette brûlant avec ses mains. Cet enfant a pris cette machette qui l'a brûlé. Selon les mêmes sources, la mère de l'enfant a crié au secours et les voisins sont intervenus en sauvant l'enfant car le père voulait même le brûler sur le visage. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la commune Vyanda tandis que la victime a été conduite au CDS Bwatemba pour des soins médicaux.

2- Un membre du parti CNDD-FDD blessé en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 19 juin 2023, vers 19 heures, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le dénommé Rwararika, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 62 ans, cultivateur, résidant sur cette colline a été attaqué et blessé à coups de marteau au niveau de la tête par son voisin Habimana, membre du même parti, âgé de 40 ans. Selon des sources sur place, Rwararika est tombé par terre et un passant qui l'a vu agonisant a informé le chef de colline Rweya, Mathieu Bikirindavyi pour le secourir mais il n'a pas répondu. Sa femme est venue le relever et l'a conduit à la maison. Rwararika avait été accusé de sorcellerie. Selon les mêmes sources, trois heures avant cet incident, au cabaret de cette colline, Rwararika avait acheté des bouteilles de la boisson communément appelée hozagara et les avait offertes aux personnes qui y étaient dont Habimana en leur disant que leurs jours touchaient à leur fin. Il avait menacé Habimana en lui disant que son cercueil était déjà prêt et celui-ci est allé lui tendre une embuscade. En date du 20 juin 2023, Rwararika s'est rendu au CDS Buhiga où des infirmiers qui s'y trouvaient ont refusé de le soigner et lui ont demandé d'emmener l'auteur.

3- Un motard battu très sérieusement par des Imbonerakure en commune et province Bubanza

Dans la nuit du 19 juin 2023, aux environs de 20 heures, sur la colline Buhororo 2 communément appelée "Matonge", commune et province Bubanza, Richard Nindereye, fils de Nindereye Emmanuel et Séraphine Nirere âgé de 30 ans a été sérieusement battu par des jeunes du parti au pouvoir "Imbonerakure" dont un certain Serges responsable de ce parti au niveau de cette colline, Anatole Nyamibara, Elie et Matata.

4- Un militaire blessé en commune Matana, province Bururi

En date du 27 juin 2023, au centre de la commune Matana, province Bururi, Joachim Bizimana, militaire du grade d'Adjudant-major affecté sur une position de Matana a été battu et blessé à l'aide d'un ceinturon au niveau de l'œil par Caporal Rodrigue Ntiranyibagira, policier. Selon des sources sur place, ce militaire était ivre et il n'avait pas réglé la facture de ses consommations dans un bistrot situé sur ce centre. Le propriétaire dudit bistrot s'est alors confié à ce policier qui était près de cet endroit. Selon les mêmes sources, ce militaire a été évacué vers l'hôpital de Matana pour des soins médicaux tandis que ce policier a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police de Matana

II.2. Du contexte politique

5- Les activités du parti CNL suspendues sur le territoire national du Burundi

En date du 2 juin 2023, dans une correspondance adressée à Agathon Rwasa, président du parti CNL, le Ministre de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique, Martin Ninteretse a indiqué que toutes les activités organisées par les nouveaux organes du parti CNL sont suspendues sur tout le territoire national et que seules les réunions de dénouement des tensions au sein dudit parti sont autorisées. Cette décision du Ministre de l'Intérieur est sortie comme réponse à la demande de recours gracieux sur l'annulation des actes des congrès ordinaires et extraordinaires tenus respectivement le 12 et le 30 mars 2023. Selon des sources sur place, le président du parti CNL a nié ces allégations et a parlé de manipulation des textes et lois par l'autorité ministérielle afin de perturber l'agenda et les activités de ce parti.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours mois de juin 2023, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine et placées en détention dans des lieux cachés, quelques cas seulement ont pu être identifiés par les observateurs des droits humains.

Dans cette section, nous présenterons également les cas des personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi que les jugements de flagrance prononcés par les TGI dans certaines provinces du pays.

II.2.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

Plusieurs cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont eu lieu au cours du mois de juin 2023. Les cas qui ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains sont les suivants :

1- Neuf personnes arrêtées en commune et province Rumonge

En date du 29 mai 2023, au quartier Swahili, commune et province Rumonge, neuf cambistes dont un nommé Baransata, membre du parti Sahwanya FRODEBU, ont été arrêtés par des policiers et conduits au cachot communal de police de Rumonge. Selon des sources sur place, la police a mené une fouille et perquisition en saisissant à ces cambistes plus de 2.000.000 de shilling tanzanien, 1.000 dollars américains, 145 francs congolais, ... En date du 30 mai 2023, tous ces cambistes ont été auditionnés et condamnés en flagrance par le TGI de Rumonge à payer une somme de 100.000 FBU d'amende chacun avant leur libération et tout l'argent saisi sera versé au trésor public. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés par le ministère public de travailler sans autorisation et sans bureau de change.

2- Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Rumonge

En date du 29 mai 2023, sur la colline Kagongo, commune et province Rumonge, Augustin Hicuburundi, âgé de 47 ans, membre du parti CNL a été arrêté à son domicile sur mandat de Fanuel Nahayo, Procureur de la République en province Rumonge et conduit au cachot du commissariat communal de Rumonge sous accusation de violence conjugale. Selon des sources sur place, en date du 30 mai 2023, il a été auditionné par le TGI Rumonge au cours d'un procès de flagrance et il a été condamné à une peine de servitude pénale d'une année et à payer une somme de 25.000 FBU de dommages et intérêts. Signalons que sa femme a nié les faits et a dit plutôt que c'est un montage de la part des membres du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, la victime a fait recours auprès de la cour d'appel de Bururi au début du mois de juin 2023.

3- Un membre du parti CNL arrêté en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 7 juin 2023, sur la colline Sampeke, commune Kayogoro, province Makamba, Serges Yamuremye, membre du parti CNL, a été arrêté par des policiers. Selon des sources sur place, serges a été accusé d'avoir commis un viol sur une fille-mère voisine alors que le rapport de l'expertise médicale ne prouve pas sa culpabilité face à ce viol mais la police a refusé sa libération. Selon les mêmes sources, Élysée Kadoyi, responsable du CNDD-FDD en commune Kayogoro en collaboration avec les responsables collinaires du parti CNDD-FDD sur la colline Sampeke ont exigé la famille de la fille-mère de porter plainte contre Serges Yamuremye. Ils ont avancé que ce dernier a violé leur fille.

4- Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 8 juin 2023, vers 15 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Karim, âgé de 24 ans, chômeur, né en dehors du mariage a été arrêté par la police commandée par un OPJ prénommé Eric en complicité avec son père, Ramadan Nkurunziza, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 46 ans. Selon des sources sur place, la cause de cette arrestation est que Karim avait demandé à son père une parcelle sur laquelle il pourrait bâtir. En date du 8 juin 2023, Karim a croisé son père au marché de Buhiga avec son véhicule dans lequel il est entré. Il lui a demandé encore une parcelle mais Ramadan Nkurunziza n'a pas donné cette parcelle à Karim qui a refusé de sortir de cette voiture tant qu'il n'avait pas eu de réponse. Selon les mêmes sources, son père a appelé les agents de la police qui ont menotté Karim et l'ont conduit au cachot de police de la zone Buhiga. Précisons que le Tribunal de résidence de Buhiga avait pris en main l'affaire et avait rendu son verdict de reconnaissance de Ramadan Nkurunziza comme père de Karim.

5- Deux personnes arrêtées en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 08 Juin 2023, en commune Nyanza-Lac, province Makamba, Jackson Ntakirutimana et Samuel Rudi, tous membres du parti CNL ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat communale de police dans la commune Nyanza-Lac dans la province Makamba. Selon des sources locales, ni les victimes de cette double arrestation, ni leurs familles, personne n'a été informée du motif de l'arrestation.

6- Sept membres du parti CNL arrêtés en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 10 juin 2023, vers 19 heures, sur la colline Rubira, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, Jean Bandusha, Jacques Nsavyimana, Révérien Ntahonkuriye, Pascal Hakizimana, Alexis Nduwimana, Abel Manirakiza et Anne Marie Ntakirutimana, tous membres du parti CNL ont été arrêtés au domicile de Jean Bandusha par des Imbonerakure dont un prénommé Jérôme et un surnommé Bébé accompagnés par Joachin, OPJ de la commune Mpanda. Selon des sources sur place, les victimes étaient venues rendre visite à Jean Bandusha, catéchiste à la succursale Buhomba, paroisse Maramvya. Tous ces membres du parti CNL ont été incarcérés au cahot du poste de police de la commune Mpanda.

7- Quatre personnes arrêtées en commune Ntega, province Kirundo

En date du 11 juin 2023, sur la colline Runyankezi, zone et commune Ntega, province Kirundo, 4 membres du parti CNL dont Ngerageze alias Madongo, Audace, Barutwanayo fils de Mupfumu et Barutwanayo fils de Niyonzima ont été arrêtés par des Imbonerakure dont Coyitungiye et Tharcisse puis conduits aux cachots du commissariat communal Ntega. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir joué une chanson du parti CNL dans leurs téléphones portables. Selon les mêmes sources, en date du 15 juin 2023, ils ont été relâchés par l'OPJ après avoir payé une somme de 80.000 FBU chacun mais ils n'ont pas reçu une quittance.

8- Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 13 juin 2023, sur la colline Nkaramanyenye, commune Kayogoro, province Makamba, Jackson Ntakirutima, responsable du parti CNL sur cette colline et Samuel Rudi, chargé d'enseigner l'idéologie de ce parti sur la même colline ont été arrêtés par des policiers puis conduit au commissariat de police à Kayogoro. Selon

des sources sur place, les 2 membres du parti CNL ont été accusés de tenir une réunion illégale. Selon les mêmes sources, ils ne sont pas enregistrés dans le registre d'écrou.

9- Un membre du parti CNL arrêté en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 15 juin 2023, vers 4 heures du matin, au quartier Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Marie, le domicile de Christophe Nduwayo, ex-parlementaire de l'EAC et membre du parti CNL a été encerclé par des policiers et des agents du SNR. Selon des sources sur place, ils ont fait une fouille persécution dans sa maison et aucun objet suspect n'a été trouvé. Après cette fouille, Christophe a été arrêté est conduit au cachot du SNR tout près de la cathédrale Regina Mundi. Pour rappel, son AT Méthode Nzirubusa avait été aussi arrêté par des agents du SNR, dans la nuit du 29 mai 2023, au camp API et a été relâché en date du 13 juin 2023.

10- Une personne arrêtée en commune et province Muyinga

En date du 19 juin 2023, devant les bureaux du parquet, commune et province Muyinga, Jean Dominique Ndamugaye, enseignant, a été arrêté sans mandat et conduit au cachot de la PJ Muyinga par le prénommé Sébastien, substitut du procureur de la République dans cette province. Selon des sources sur place, il a été relâché en date du 23 juin 2023 après avoir payé une somme de 200.000 FBU alors que la victime devait une somme de 150.000 FBU à Emma Marie, secrétaire du Parquet de la République en province Muyinga qui avait majoré cette somme jusqu'à 600.000 FBU et Dominique avait refusé de payer cette somme majorée.

II.2.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Un militaire enlevé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Dans la nuit du 29 mai 2023, au camp API sis au quartier IX, zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Méthode Nzirubusa, militaire du camp API, ex-combattant du PALIPE HUTU FNL, a été enlevé par des agents du SNR. Selon des sources sur place, Méthode était AT du parlementaire de l'EALA Christophe Nduwayo, membre du comité exécutif du parti CNL au niveau national avant la fin de son mandat. Selon les mêmes sources, Méthode avait regagné le camp API. Méthode a été retrouvé, en date du 13 juin 2023, détenu au cachot du SNR tout près de la Cathédrale Régina Mundi.

2- Un ex-FAB porté disparu en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 29 mai 2023, Angelo Niyonzima, ex-FAB, chauffeur à la Société agroalimentaire SAVONOR, originaire de la commune Kiganda, province Muramvya, résidant à la 1^{ère} avenue, quartier Gitaramuka, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, a été porté disparu. Selon des sources sur place, la famille d'Angelo a vu le sien pour la dernière fois vers 8 heures du matin quand Angelo est parti au travail et depuis lors Angelo n'est plus revenu. Selon les mêmes sources, Angelo ne s'est pas présenté au travail en date du 29 mai 2023. Son portable reste éteint et injoignable. Sa famille a cherché partout dans des morgues, dans les différents cachots et dans la prison de Bujumbura Mairie sans le trouver.

3- Une fille portée disparue en commune Butezi, province Ruyigi

En date du 1^{er} juin 2023, vers 18 heures, sur la colline Munyinya, commune Butezi, province Ruyigi, Chantal Niyomukiza, âgée de 20 ans, cultivatrice, originaire de la colline Rutegama, zone Bwagiriza, commune Butezi, province Ruyigi a été portée disparue. Selon des sources sur place, la victime venait du centre de santé de Nyankanda où elle était allée se faire soigner. Cette fille a été vue, vers 18 heures, sur la colline de Munyinya avec un réfugié congolais vivant au camp Nyankanda.

4- Un enfant enlevé en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 11 juin 2023, sur la colline Randa, commune Kabarore, province Kayanza, Bénita Irishura, âgée de 3 ans a été enlevée par la dénommée Uwimana âgé de 24 ans. Selon des sources sur place, Uwimana a quitté cette colline il y'a 5 ans pour s'installer en mairie de Bujumbura. Selon les mêmes sources, en date du 5 juin 2023, elle était venue rendre visite à ses parents voisins de la victime. En date du 11 juin 2023, Minani Safari et Nyandwi

Calinie, parents de Benita ont laissé leur fille à la maison avec d'autres enfants pour aller prier. De retour, l'enfant n'était pas à la maison et les enfants avec qui elle jouait ont dit qu'elle était partie avec Uwimana. Selon les mêmes sources, les parents de la victime ont cherché partout mais en vain. Berchimas Nsanguye, administrateur de la commune Kabarore a dit qu'il assure le suivi de l'affaire et directement, les enquêtes ont commencé.

5- Une personne enlevée en commune Muruta, province Kayanza

En date du 16 juin 2023, vers 14 heures, sur la colline Rwegura, commune Muruta, province Kayanza, Maurice Mpawenimana, âgé de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD et sentinelle à l'hôpital Kayanza, a été enlevé par des hommes en tenues policières. Selon Goreth Hakiziyaremye, femme de la victime âgée de 23 ans, la famille élevait une vache depuis 2 ans qui appartenait au premier ministre Gervais Ndirakobuca. La vache était suivie par Boniface Bizimana, membre du parti CNDD-FDD, en charge de la ferme agro-pastorale du premier ministre Gervais Ndirakobuca en commune Muruta. Selon des sources sur place, la vache qui avait été achetée à 800.000 FBU a été vendue, en date du 13 juin 2023, à 2.500.000 FBU et la famille devrait gagner au moins 750 000 FBU selon le contrat signé avant de bénéficier de ce bétail. La femme de la victime a ajouté que son mari a pris une somme de 100.000 FBU dans les 2.500.000 FBU et le reste a été versé au compte bancaire en attendant que l'argent soit remis au boss pour lui accorder les 650.000 FBU restantes. Selon les mêmes sources, la victime s'est rendue à Rwegura en commune Muruta pour l'achat des pommes de terre mais il n'est pas rentré. Sa femme a appelé les amis de son mari pour leur demander les informations le concernant et ceux-ci ont dit qu'il a été enlevé par des gens en tenue policière à l'aide d'une moto Yamaha de type DT à Muruta et cette moto a pris la direction vers Kayanza. Goreth Hakiziyaremye a cherché son mari au cachot du commissariat de police mais en vain.

II.2.3. Des personnes condamnées dans des jugements de flagrances et autres

1- Un procès de flagrance prononcé par le TGI de Kirundo

En date du 6 juin 2023, le TGI de Kirundo a auditionné Evangéline Nshimirimana, dans un procès de flagrance et l'a condamnée à 25 ans de servitude pénale. Cette femme a été condamnée parce que, en date du 3 juin, elle avait battu à mort son mari Emmanuel Musonera âgé de 35 ans suite à une bagarre liée à l'infidélité que l'époux accusait à son épouse. Précisons que ce couple habitait sur la colline Rugero en commune et province Kirundo.

Bref et sans être exhaustif, au moins 29 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 5 autres ont été enlevées et/ou portées disparues au cours du mois de juin 2023.

II.4. Du contexte social

1- Un chef de colline limogé par le ministre en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 16 juin 2023, sur la colline Nyakarama, commune Bugabira, province Kirundo, le chef de colline a été limogé de ses fonctions par Martin Ninteretse, Ministre de l'Intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique lors de la réunion de 5 ministres à Ruhehe, chef-lieu de la commune pour les doléances de la population. Selon des sources sur place, une vieille femme l'a accusé de corruption de 80.000 FBU lui exigée quand elle était menacée par ses frères qui juraient de l'assassiner suite aux conflits fonciers et par après, elle a été blessée au niveau du coup par machette. Le chef de colline n'a rien fait pour identifier les malfaiteurs.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de juin 2023, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportées pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes.

Voici le déroulement de certains faits :

1- Un corps sans vie retrouvé en commune Mugamba, province Bururi

En date du 1er juin 2023, sur la colline de Mputa de la zone Kibezi, en commune Mugamba, dans la province Bururi, Jean Pierre Nininahazwe a succombé à ses blessures après son évacuation vers l'un des hôpitaux de la Mairie de Bujumbura. Selon des sources locales, la victime a été tabassée par des personnes qui étaient dans un bar de la localité. Il serait un jeune du parti au pouvoir.

2- Une femme tuée en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 2 juin 2023, vers 23 heures, sur la colline Nyakarama, commune Bugabira, province Kirundo, Stéphanie Bucumi, âgée de 60 ans, originaire de cette colline, membre du parti CNDDFDD, a été tuée, dans sa maison par Sébastien Miburo, âgé de 49 ans, résidant sur la colline Rubuga, de la même commune, chef d'antenne de la régie communale de l'eau, Elie Miburo, âgé de 38 ans, cultivateur, de la colline Rubuga et Xavier Karenzo, âgé de 41 ans, frère de Stéphanie, résidant sur la colline Nyakarama, de la même commune, cultivateur, tous membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils se sont introduits dans sa maison, l'ont poignardée et l'ont laissée agonisant. Elle a été évacuée par des voisins vers l'hôpital de Ngozi où elle a rendu son âme, dans la matinée du 3 juin 2023. Selon les mêmes sources, des conflits fonciers entre la victime et son frère sont à l'origine de cet assassinat. En date du 3 juin 2023, ces présumés auteurs ont été arrêtés par la police et conduits au cachot de police de la commune Bugabira.

3- Une personne tuée en commune et province Kirundo

En date du 3 juin 2023, sur la colline Rugero II, zone Kirundo rurale, commune et province Kirundo, Emmanuel Musonera, âgé de 35 ans, veilleur au marché de Kirundo, a été tué à coups de bâton par son épouse, Evangéline Nshimirimana âgée de 30 ans. Selon des sources sur place, Emmanuel avait rencontré sa femme en cours de chemin étant avec un autre homme qui avait passé ensemble l'après-midi au cabaret. Emmanuel est alors rentré pour interdire sa femme d'entrer dans la maison. Cette femme qui a trouvé la porte de la maison fermée, a frappé à la porte avant de la défoncer et a frappé son époux à l'aide d'un bâton. Ce dernier est mort sur le champ suite aux bâtons reçus sur le cou. La femme présumée auteur a été arrêtée et conduite au cachot du parquet Kirundo. En date du 6 juin 2023, le TGI de Kirundo l'a auditionnée dans un procès de flagrance et l'a condamnée à 25 ans de servitude pénale.

4- Une personne tuée en commune et province Ngozi

En date du 4 juin 2023, sur la colline Gashare, zone Mivo, commune et province Ngozi, Anicet Itangishaka, âgé de 24 ans, de la même zone a été battu et tué à coup de massue par Alexis Manishimwe. Selon des sources sur

place, Anicet était ivre et s'est introduit dans un ménage d'Alexis. En essayant de faire sortir Anicet, Alexis l'a battu et il est mort sur le champ. Selon les mêmes sources, Alexis a été arrêté dans la nuit du 4 au 5 juin 2023 et a été conduit au cachot de la police judiciaire de Ngozi.

5- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 5 juin 2023, sur la colline Karwa, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé et retiré dans une toilette de l'Eglise FECABU de cette colline par des agents de la Croix Rouge. Selon des sources sur place, Concilie Shemezimana, mariée, a été arrêtée par la police en date du 4 juin 2023 après que des voisins aient remarqué qu'elle n'avait pas d'enfant alors qu'elle avait une grossesse. Selon les mêmes sources, en date du 2 juin 2023, Concilie Shemezimana, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 28 ans, avait mis au monde un bébé avant de le mettre dans un petit panier et le jeter dans cette toilette. Rappelons que Concilie avait été engrossée par un homme non révélé quand son mari était parti en Tanzanie à la recherche du travail.

6- Un corps sans vie retrouvé en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 5 juin 2023, vers 8 heures, sur la colline Jerama, zone Buhindo, commune Murwi, province Cibitoke, un corps sans vie décapité de Jean de Dieu Hakizimana, âgé de 37 ans, a été retrouvé dans une bananeraie par des cultivateurs. Selon des sources sur place, Jean de Dieu Hakizimana avait été vu pour la dernière fois, en date du 4 juin 2023, vers 22 heures en train de prendre un verre de bière avec d'autres hommes. Selon les mêmes sources, 5 personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

7- Un corps sans vie d'une fillette retrouvée en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 7 juin 2023, vers 17 heures, sur la colline Rubirizi, zone Rugajo, commune Mugina, province Cibitoke, un corps sans vie décapité de Vanessa Nihoreho, âgée de 15 ans, élève en classe de 6^{ème} année à l'ECOFO Rubirizi, a été retrouvé par des passants. Selon des sources sur place, Vanessa était partie puiser de l'eau dans la rivière Kijombo, vers le matin du 7 juin 2023 mais elle n'était pas retournée à la maison.

8- Un corps sans vie d'un militaire retrouvé au chef-lieu de la province Cankuzo

En date du 7 juin 2023, vers 6 heures du matin, au chef-lieu de la province Cankuzo, dans une chambre de l'hôtel Get Up appartenant à Séverin Rururwe, un corps sans vie de Vianney Dusabeyezu, âgé de 40 ans, chauffeur, militaire du camp Mutukura, a été retrouvé par le gérant de cet hôtel. Selon des sources sur place, après, des policiers, des militaires et des autorités administratives dont Chantal Irakoze, administrateur de la commune Cankuzo et Zayana Ndayishimiye, chef de colline Cankuzo sont arrivés sur les lieux. Selon des sources sur place, Vianney était passé l'après-midi du 6 juin 2023 en buvant dans cet hôtel où il s'est même logé avec Concilie Nimubona, âgée de 31 ans, mère de 3 enfants, commerçante au marché de Cankuzo, résidant à la 1^{ère} avenue communément appelée Kuryamuyinga, quartier Kigwati. Après un constat d'un OPJ, ce corps sans vie a été conduit à bord d'une ambulance vers la morgue de l'Hôpital Cankuzo. Selon les mêmes sources, Concilie et le gérant de cet hôtel ont été arrêtés et conduits à bord d'un véhicule de l'administrateur de la commune Cankuzo par des policiers vers le cachot du parquet de Cankuzo pour des raisons d'enquête.

9- Un membre du parti CNL tué en commune et province Gitega

En date du 7 juin 2023, à l'Hôpital Régional de Gitega, Gabriel Ndayishimiye, âgé de 32 ans, marié et père de 3 enfants, membre du parti CNL, est mort suite aux coups et blessures lui infligés par les prénommées Dorine, Sandrine et Nelly, membres de la Ligue des femmes du parti CNDD-FDD communément appelées Abakenyererurugamba. Ces femmes étaient dirigées par le prénommé Innocent, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, dans la soirée du 4 juin 2023, Gabriel Ndayishimiye venait d'une réunion tenue sur la colline Birohe, commune et province Gitega quand il est passé à son domicile vers 19 heures avant de se rendre vers un ménage voisin où se disputaient un homme, membre du parti CNL et son épouse, membre du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, Gabriel a été accusé d'être la source des conflits quand

il a été battu. Le lendemain, il a été transporté à l'Hôpital Régional de Gitega où il a rendu son âme. L'enterrement a eu lieu en date du 8 juin 2023. Les présumés auteurs, quant à eux, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat provincial de police à Gitega pour des enquêtes.

10- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

En date du 8 juin 2023, sur la colline Karagara, zone Buruhukiro, commune et province Rumonge, Axel Kayimba a été tué et décapité à son domicile. Selon une source, le défunt était natif de la commune Songa en province Bururi.

11- Une personne tuée en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 8 juin 2023, sur la colline Nyamiyaga de la commune Rusaka, province Mwaro, Thierry Bizimana âgé de 39 ans, a été tué par son grand-frère, Arcade Bizimana. Selon des sources locales, l'auteur de ce crime était un malade mental.

12- Un enfant tué en commune et province Cankuzo

En date du 9 juin 2023, dans le quartier Rukoyoyo, commune Cendajuru, province Cankuzo, Don Christ Igiraneza, âgé de 6 mois, est mort suite à une bagarre entre ses parents, Léonidas Ndayisaba, âgé de 23 ans et Christella Bukuru, âgée de 24 ans. Selon des sources sur place, Léonidas Ndayisaba a frappé sa femme qui portait son enfant sur le dos et ce dernier est tombé par terre. Selon les mêmes sources, l'enfant a été conduit au CDS Gashirwe où il a rendu son âme. Le corps sans vie de cet enfant a été enterré en date du 10 juin 2023. Les parents de l'enfant mort ont été conduits au cachot communal de Cendajuru pour des raisons d'enquête. Dans l'après-midi du 11 juin 2023, Christella Bukuru a été libérée par le Procureur de la République à Cankuzo tandis que Léonidas Ndayisaba a été transféré au cachot du Commissariat provincial de Cankuzo.

13- Un corps sans vie retrouvé en commune Bugendana, province Gitega

Dans la nuit du 9 juin 2023, sur la colline Mwurire, zone et commune Bugendana, province Gitega, un corps sans vie de Louis Hakizimana, âgé de 42 ans, cultivateur, a été retrouvé suspendu sur un avocatier à environ 100 mètres de chez lui. Selon des sources sur place, en date du 5 juin 2023, il avait battu et blessé sa femme, Souavis Nduwarugira au niveau de l'œil. Le lendemain, Souavis avait porté plainte auprès de l'OPJ prénommé Urbain qui avait émis un mandat de recherche contre Louis. Selon les mêmes sources, après le forfait, Louis s'était directement caché de peur d'être arrêté par la police.

14- Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 12 juin 2023, sur la colline Bukeye, commune Nyanza-Lac, province Makamba, un corps sans vie de Gérard Hagabimana, marié et père de 2 enfants, soudeur, originaire de la commune Buraza, province Gitega, a été retrouvé dans une maison. Selon des sources sur place, Gérard avait été vu pour la dernière fois en date du 9 juin 2023 lorsqu'il partageait la bière avec ses amis dont Moïse Nyandwi.

15- Un corps sans vie retrouvé en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 13 juin 2023, vers 8 heures, sur la colline Kivyeyi, commune Kiganda, province Muramvya, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été retrouvé caché dans un petit buisson de roseaux au bord de la rivière Mucece passant sur cette colline. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des blessures au niveau du visage et dans le dos. Il portait un pantalon jeans de couleur bleue et une chemise rouge et n'avait aucune pièce d'identification. Ce corps a été enterré, le même jour, au cimetière Kivyeyi par la population de la colline Kivyeyi et sous la supervision du chef de cette colline et sur l'ordre d'Omer Ndikuriyo, administrateur de la commune Kiganda. Aucune enquête n'a été menée pour identifier les auteurs.

16- Un membre du CNDD FDD tué en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 14 juin 2023, vers 20 heures, sur la colline Gisenyi, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Ismaël Nkunzimana, membre du parti CNDD-FDD a été tué avec des pierre par ses voisins dans un cabaret de cette colline. Selon des sources sur place, Ismaël venait d'être libérée de la prison centrale de Gitega après avoir été condamné à une peine de prison ferme de 25 ans pour avoir participé à l'assassinat à coups de couteaux de Donatien Mpfayokurera, âgé de 56 ans, pensionné de la police Nationale, sa femme Virginie Kabanyiginya, âgée de 51 ans et leurs 4 enfants, en date du 3 janvier 2021. Selon les mêmes sources, 5 personnes ont été arrêtées, en date du 15 juin 2023, pour des raisons d'enquêtes.

17- Un corps sans vie retrouvé en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 17 juin 2023, vers le matin, sur la 4^{ème} avenue, tout près du bar Kukayaga, quartier Musama, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par la population. Selon des sources sur place, cet homme tentait de voler une ampoule lampadaire qui se trouvait sur une clôture et il a été électrocuté. Selon des sources sur place, le corps de la victime a été conduit à la clinique prince Louis Rwagasore par le chef de zone Kanyosha accompagné par des policiers de la position de police de Kanyosha.

18- Un corps sans vie retrouvé en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 15 juin 2023, vers 6 heures, sur la colline et zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un corps sans vie du prénomné François, membre du parti CNDD-FDD, boucher, a été retrouvé suspendu sur une corde dans son étable. Selon des sources sur place, François avait passé la journée du 14 juin 2023 au CDS Karuzi pour se faire soigner une plaie qu'il avait depuis 4 ans mais il a été transféré vers l'hôpital du cinquantenaire de Karuzi et il est rentré chez lui. Selon les mêmes sources, en rentrant, il est passé d'abord dans un cabaret où il a quitté la nuit. Ensuite, arrivé chez lui, il a refusé d'entrer dans la maison et a dit à sa famille qu'il voulait passer la nuit dehors près de l'étable de ses vaches. Vers 5 heures du matin, il a appelé sa femme et lui a dit qu'il n'a pas de dette envers personne et sa femme lui a demandé d'entrer pour dormir dans la maison mais il a refusé cette proposition.

19- Un corps sans vie retrouvé en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 15 juin 2023, sur la colline Gisenyi, commune Buhiga, province Karuzi, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline Gisenyi de cette commune. Selon des sources locales, la victime venait de sortir la prison centrale de Mpimba. Il aurait été tabassé à mort.

20- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Bisoro, province Mwaro

En date du 17 juin 2023, vers 3 heures du matin, sur la colline Nyabisiga, commune Bisoro, province Mwaro, Adeline Iradukunda, âgée de 26 ans, cultivatrice, a tué son nouveau-né après l'avoir mis au monde. Selon des sources sur place, par après, Adeline Iradukunda a caché le corps sans vie du bébé sur l'étagère située au-dessus du foyer. Selon les mêmes sources, le matin, les voisins ont été inquiets après avoir constaté qu'Adeline n'avait plus de grossesse et ont commencé à l'interroger. Le corps sans vie du bébé a été retrouvé enveloppé dans de vieux habits. Adeline Iradukunda a été conduite au CDS Kanka pour y bénéficier des soins médicaux. En date du 22 juin 2023, elle a été arrêtée et conduite au cachot communal de police de Bisoro.

21- Deux policiers tués en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 18 juin 2023, vers 6 heures, au commissariat communal de police à Nyanza-Lac, province Makamba, Vianney Minani, originaire de la province Cibitoke et Gordien Ntunzwenimana, originaire de la province Kayanza, tous policiers, ont été tués par Simplicie Niyomukiza, originaire de la province Cankuzo, policier, à l'aide de son fusils de type Kalashnikov numéro 1969C6375. Selon des sources sur place, dans la nuit du 17 au 18 juin 2023, ces policiers avaient reçu de l'argent qu'ils ont partagé inéquitement lors d'une patrouille nocturne. Selon les mêmes sources, Simplicie était affecté au cachot du commissariat communal de police à

Nyanza-Lac et a demandé à son collègue de monter la garde en lui disant qu'il était fatigué et qu'il allait se reposer. Arrivé au dortoir, il a fusillé ses 2 frères d'arme qui sont morts sur le champ. Il a directement été arrêté et conduit au cachot du parquet de Makamba.

22- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 18 juin 2023, vers le matin, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé par la population dans un caniveau d'irrigation des champs de riz. Selon des sources sur place, ce corps a été enterré, le même jour, sur l'ordre de Sadiki Ndaruzaniye, chef de zone Rukaramu, par la population et sous la supervision d'Athanase Baritaza, Elie Banigwaninzigo, Imelde Ngendakuriyo, Ezeckiel Niyonkuru, tous élus collinaires accompagnés par Apollinaire Bangirinama, chef de la position militaire se trouvant sur cette colline et Prosper Kwizera, responsable collinaire du parti CNDD-FDD.

23- Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 18 juin 2023, sur la colline Bukeye, commune Nyanza-Lac, province Makamba, le prénommé Gérard, soudeur a été retrouvé sans vie à son domicile. Selon une source, le corps du défunt présentait des blessures montrant qu'il a été frappé à l'aide du fer au niveau de la tête.

24- Une personne tuée en commune Ndava, province Mwaro

En date du 19 juin 2023, vers 18 heures, sur la colline Ngorore, commune Ndava, province Mwaro, Pierre Nizigama, cultivateur, marié et père de 5 enfants, est mort à l'hôpital Fota suite aux coups et blessures lui infligés par ses voisins, Gilbert Nkuzimana et son petit frère, Ndikumana David. Selon des sources sur place, en date du 16 juin 2023, ils se sont rencontrés aux travaux champêtres et ont commencé à se disputer. Selon les mêmes sources, ils se sont battus suite aux conflits fonciers. Pierre est mort suite à l'hémorragie interne et a été enterré en date du 24 juin 2023 au cimetière de Muramba, colline Gatsinga, commune Ndava. En date du 20 juin 2023, Gilbert Nkuzimana et Ndikumana David ont été arrêtés et détenus au cachot du commissariat communal Ndava.

25- Une femme tuée en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Dans la nuit du 19 au 20 juin 2023, sur la colline Bonero, zone Rugazi, commune Bugenyuzi, province Karuzi, Odette Kwizerimana, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 26 ans, a été tuée, à coups de machette, par son mari, Désiré Mpawenimana, âgé de 29 ans, lui aussi membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, en date du 20 juin 2023, vers 7 heures, le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat provincial de Karuzi.

26- Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 20 juin 2023, le matin, à la 15^{ème} transversale, sur la colline Bugoma, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans un champ d'aubergines par la population environnante. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes d'étranglement. Selon les mêmes sources, le mobile de ce crime n'a pas été élucidé. Ce corps sans vie a été conduit à la morgue de l'un des hôpitaux de la mairie de Bujumbura à bord d'une ambulance de la Croix Rouge.

27- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Itaba, province Gitega

En date du 20 juin 2023, le matin, sur la colline Karemba, commune Itaba, province Gitega, un corps sans vie d'Alvera Nkurunziza, âgée de 30 ans, a été retrouvé suspendu sur une corde attachée à une planche se trouvant à l'intérieur de sa maison. Les enfants de la victime étaient partis à l'école et son mari se trouvait en Tanzanie à la recherche du travail. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des blessures au niveau du visage. Selon les mêmes sources, une personne qui avait un rendez-vous avec cette dame a essayé de la joindre au téléphone mais il sonnait de l'intérieur de la maison alors que la porte était fermée de l'extérieur. Selon les

mêmes sources, des voisins ont dû défoncer la porte pour entrer. Le chef de colline Kareembe, Jean Bosco Mvuyekure a indiqué qu'il s'agissait d'un suicide mais les proches de la victime ont dit qu'Alivella Nkurunziza a été tuée par étranglement.

28- Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 21 juin 2023, à la 7ème avenue, colline Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, un enfant de 11 ans non identifié a été découvert sans vie, pendu sur un arbre à l'aide d'une corde.

29- Un corps sans vie d'un militaire retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 21 juin 2023, en commune Buganda, province Cibitoke, un militaire du camp de Cibitoke, caporale chef Dieudonné Ndikumagenge a été tué à la grenade par des personnes non identifiées.

30- Un membre du parti CNL tué en commune Kabezi, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 22 au 23 juin 2023, sur la sous-colline Nyabage, colline Ramba, commune Kabezi, province Bujumbura rural, le prénommé Fiston, responsable des membres de la milice Imbonerakure sur la même sous-colline, a tué son frère, le prénommé Zéphérin, membre du parti CNL à coup de baïonnette dans leur maison. Selon des sources sur place, Zéphérin été entraîné de conseiller son frère pour qu'il se comporte bien avec des voisins. Fiston a alors poignardé son frère et il est mort sur le champ. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la commune Kabezi.

31- Un corps sans vie retrouvé en commune Songa, province Bururi

En date du 26 juin 2023, sur la sous colline Fuku, colline Jenda, commune Songa, province Bururi, un homme dénommé Baranshamaje, ouvrier, âgé de 49 ans a été assassiné, à coups de poignard, par des individus non identifiés. Selon des sources locales, le mobile de l'assassinat de cet ouvrier originaire de la commune Nyarusange de la province Gitega n'a pas reste inconnu.

32- Un membre de la milice Imbonerakure tué en commune Musigati, province Bubanza

Dans la nuit du 28 au 29 juin 2023, vers minuit, sur la sous-colline Kabuga, colline Kayange, zone et commune Musigati, province Bubanza, Wilson Hamenyimana, membre de la milice Imbonerakure, a été tué fusillé par des policiers en patrouille nocturne. Selon des sources sur place, Wilson Hamenyimana était parmi trois membres de cette milice en patrouille accompagnant Alphonse Nitunga, responsable des Imbonerakure sur cette colline, résidant sur la sous-colline de Mutsibo quand ils se sont croisés avec des policiers en patrouille. Selon les mêmes sources, Méthuselah Kwizerimana, chef de zone Musigati a indiqué que cette mort est survenue accidentellement.

33- Un corps sans vie retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 30 mai 2023, vers 17 heures, sur la 4^{ème} transversale, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie décapité de Jonathan Minani, âgé de 45 ans, cultivateur, a été retrouvé par des passants tout près de la rivière Rusizi qui sépare le Burundi et la RDC. Selon des sources sur place, Jonathan avait quitté son domicile tôt le matin du 30 mai 2023, pour aller dans son champ de pastèque situé à moins d'un kilomètre de la Rusizi et sa famille l'avait attendu toute la journée mais en vain. Selon les mêmes sources, le corps de la victime a été évacué vers la morgue de l'hôpital Cibitoke.

34- Une femme tuée en commune et province Kayanza

En date du 30 juin 2023, dans la nuit, sur la sous-colline Kagoma, colline Gitwa, commune et province Kayanza, Léoncie Minani, âgée de 62 ans, a été tuée à coup de hache par des gens non identifiés à son domicile. Selon des sources sur place, ces derniers ont défoncé la porte de la maison et ont frappé la victime à coup de hache au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, Léoncie Minani vivait seule et elle ne s'était pas mariée. Dans la matinée du 1^{er} juillet 2023, le prénommé Isaac, Procureur de la République en province Kayanza s'est rendu sur le lieu et a arrêté Innocent Nzigamasabo, Pierre Mvukiye, tous les deux frères de la victime, Séverin

Baragereranya et Pierre Rumoka, voisins de la victime pour des raisons d'enquête. Ces 4 personnes ont été conduites au cachot du commissariat de police sis en commune Kayanza.

Bref et sans être exhaustif, au moins 35 personnes ont été tuées et 17 autres blessées au cours du mois de juin 2023

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

<i>Localité</i>	<i>Militaires</i>		<i>Policiers</i>		<i>Civils</i>		<i>Groupes armés</i>		<i>Non identifiés</i>		<i>Totaux</i>	
	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>
Bubanza	0	0	1	0	0	1	0	0	2	0	3	1
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	3	0
Bururi	0	0	0	1	0	1	0	0	2	0	2	2
Cankuzo	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	2	1
Cibitoke	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0
Gitega	0	0	0	0	1	3	0	0	2	0	3	3
Karusi	0	0	0	0	3	1	0	0	2	0	5	1
Kayanza	0	0	0	0	0	5	0	0	1	0	1	5
Kirundo	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Makamba	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0	4	0
Muramvya	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mwaro	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0
Ngozi	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Rumonge	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	2
Rutana	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	0	0	3	1	13	15	0	0	19	1	35	17

IV. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, la loi qui réprime les VSBG en général et le viol en particulier a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas palpables malgré la sensibilisation qui se fait ici et là à travers tout le pays. Cela étant dit, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Suite à cela, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés. Suite également à cela, seuls quelques cas sont identifiés par les observateurs des droits humains.

Ainsi, au cours du mois de juin 2023, **treize cas** de victimes de VSBG ont été identifiés.

Ces cas sont présentés ci – dessous :

1- Une fille violée en commune Buyengero, province Rumonge

En date du 1^{er} juin 2023, vers 11 heures, sur la colline Kanyabitumba, commune Buyengero, province Rumonge, C.N., âgée de 20 ans, sourde muette a été violée par Emmanuel Nkurikiye, âgé de 36 ans. Selon des sources sur place, avant de la violer, Emmanuel Nkurikiye l'a conduite dans un buisson. La victime a été évacuée vers le CDS Mudende pour de soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté par la police de Buyengero avant de le transférer au cachot du commissariat de Rumonge.

2- Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 1^{er} juin 2023, sur la colline Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, M.N.N., âgée de 7 ans, a été violée par Pierre Ntibazonkiza, âgé de 55 ans, voisin et ami de la mère de l'enfant. Selon des sources sur place, Pierre a violé la fillette pendant que sa mère n'était pas à la maison. Selon les mêmes sources, la victime a crié mais les voisins ne sont pas intervenus car ils croyaient que sa mère était dans la maison. L'enfant a rapporté les faits et ce présumé auteur a été arrêté, le lendemain matin et conduit au cachot communal du poste de police de Bugendana.

3- Une femme blessée en commune Gatara, province Kayanza

Dans la nuit du 1^{er} juin 2023, vers 22 heures, sur la colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, Elodie Ndikumazambo, âgée de 42 ans, cultivatrice a été blessée à l'aide d'un couteau par son mari, Zacharie Misago, âgé de 48 ans. Selon des sources sur place, Zacharie a vendu 10 kg de haricot afin de partager un verre de bière avec sa concubine, Aline Mugisha, âgée de 23 ans. Arrivé à la maison, sa femme lui a demandé pourquoi il continuait de dilapider la récolte de la famille et Zacharie a blessé sa femme à l'aide d'un couteau au niveau du bras droit. Selon les mêmes sources, des voisins sont intervenus et ont évacué cette femme la même nuit, au centre de santé de Gatara tandis que le mari a directement pris le large.

4- Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega

Dans la nuit du 1^{er} au 2^{er} juin 2023, sur la colline Rwingi, commune Bugendana, province Gitega, D.I., âgée de 15 ans, ayant abandonné l'école en 4^{ème} année à l'ECOFO Nyakeru, au cours du troisième trimestre de l'année scolaire 2022-2023, a été violée, dans un chantier d'usine à café, par Prosper Ndayizigiye, magasinier. Avant de la violer, ce magasinier a d'abord promis à la jeune fille un téléphone portable. Selon des sources sur place, le soir du 1^{er} juin 2023, la fille était allée prendre de l'argent promis par Prosper pour acheter un téléphone portable et elle a été contrainte de passer la nuit sur ce chantier. La mère de la victime a alerté ses voisins pour qu'ils l'aident à retrouver sa fillette qui a été attrapée en flagrant délit avec ce présumé auteur. Ce dernier a été arrêté et conduit au cachot communal de police de Bugendana.

5- Une fillette violée en commune et province Rumonge

En date du 4 juin 2023, vers 9 heures, sur la colline Mugomere, commune et province Rumonge, A.B.I., âgée de 6 ans, a été violée par un homme non identifié. Selon des sources sur place, la victime revenait du Sunday School de l'Eglise Pentecôte Mugomere quand le présumé auteur l'a conduite dans une des toilettes du Lycée Urbain pour la violer. Selon des sources sur place, la victime a été conduite par ses parents à l'hôpital de Rumonge pour des soins médicaux. Ses parents sont allés aussi porter plainte à la police du commissariat communal de Rumonge en attendant l'identification du présumé auteur.

6- Une fillette violée en commune Nyarusange, province Gitega

En date du 7 juin 2023, de 10 heures à 12 heures, sur la colline Kabimba, commune Nyarusange, province Gitega, M.A., âgée de 5 ans, a été violée par Aimable Niyungeko, âgé de 36 ans, marié, enseignant au Lycée communal Nyarusange. Selon des sources sur place, la petite fille était allée jouer avec King Bethel, enfant d'Aimable et ce dernier est allé au lit avant que son père ne viole la fillette. Aimable a pris son sexe et l'a posé sur celui de la fillette et a éjaculé dessus. Selon les mêmes sources, vers 12 heures, la victime est rentrée en pleurant et a raconté ce qui s'est passé à sa mère. La fillette a été transportée à l'hôpital Nyarusange par ses parents pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit à la prison de Gitega.

7- Une femme blessée en commune Gatara, province Kayanza

En date du 7 juin 2023, vers 22 heures, sur la colline Migende, commune Gatara, province Kayanza, Marie Rose Manirakiza, âgé de 36 ans, vice-présidente d'une coopérative appelée « Dutezimbere ikawa yacu », a été blessée à l'aide d'un couteau au niveau du bras gauche par son mari Marc Sindayigaya, âgé de 50 ans. Selon des sources sur place, son mari l'a accusée d'entretenir des relations amoureuses avec d'autres hommes. Tout a commencé à cette date quand cette femme a participé à une réunion des membres de la coopérative après laquelle des membres du comité ont partagé un verre dans un bar appelé chez Gordien. Selon les mêmes sources, Marc s'est présenté dans ce bar où ces membres du comité se partageaient un verre et a injurié cette femme en l'accusant d'être une concubine d'Adrien Misago, président de la coopérative. Quand il est rentré le soir, il a trouvé sa femme en train de préparer le repas de ses enfants et a poignardé cette femme à l'aide d'un couteau qui l'a blessée au niveau du bras. Après cet incident, Marc a pris fuite tandis que cette femme s'est dépêchée au centre de santé de Ngoro pour y bénéficier des soins médicaux.

8- Une fille violée en commune Giharo, province Rutana

En date du 12 juin 2023, dans un hôtel de Muzye, commune Giharo, province Rutana, C. I., âgée de 12 ans, élève en 7^{ème} année à l'ECOFI Gicaca, DCE Bukemba, originaire du quartier Gitwa, commune et province Makamba, a été violée par Eric Irambona, âgé de 26 ans, conducteur de taxi-moto. Selon des sources sur place, ce dernier l'a trouvée en cours de route quand elle rentrait de l'école, vers 13 heures et l'a conduite, à bord de sa moto, en disant qu'il lui donnait un lift. Après 2 heures, cette fillette s'est retrouvée seule dans cet hôtel étant sur le lit après le départ de ce conducteur. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital Gihofi pour des soins médicaux et la police a commencé des enquêtes afin d'arrêter ce présumé auteur.

9- Une fillette violée en commune Gatara, province Kayanza

En date du 15 juin 2023, vers 14 heures, sur la colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, D.A., âgée de 4 ans, a été violée dans une plantation de café par Mélance Niyonzima, âgé de 35 ans, résidant sur cette colline. Selon des sources sur place, Mélance Niyonzima a donné un beignet et des bonbons à l'enfant avant de la conduire dans cette plantation pour la violer. Selon les mêmes sources, la victime est rentrée à la maison en pleurant et a révélé à ses parents ce qui venait de lui arriver. L'enfant a été dépêchée au centre de santé Gatara pour subir des soins médicaux tandis que le présumé auteur du viol a été arrêté et conduit au cachot communal de Gatara avant d'être transféré au cachot du commissariat provincial de police de Kayanza, en date du 16 juin 2023.

10- Une fillette violée en commune Matongo, province Kayanza

En date du 16 juin 2023, sur la colline Kivumu, commune Matongo, province Kayanza, C.N., âgée de 13 ans, élève en 6^{ème} année à l'ECOFO Kivumu, a été violée dans une brousse par son voisin, Josué Niyontwari, âgé de 22 ans, élève en secondes lettres au Lycée communal Matongo. Selon des sources sur place, ils ont été surpris par un veilleur dudit lycée et les a emmenés chez leurs parents. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Matongo pour des soins médicaux par ses parents avant de régler l'affaire à l'amiable avec les parents du garçon qui a été ordonné d'écrire une lettre de demande de pardon.

11- Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza

En date du 24 juin 2023, vers 20 heures, sur la colline Murago, commune Gatara, province Kayanza, Espérance Ndayisenga, âgée de 36 ans, cultivatrice a été battue à coups de poing au niveau du visage par son mari, Anicet Congera, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, la victime accusait son mari d'avoir donné de l'argent à sa concubine, veuve avec qui il a eu un enfant, âgé de 2 ans. Selon les mêmes sources, Anicet Congera avait passé la journée en train de partager de la bière avec cette concubine au centre Karundo et est rentré ivre. Il a alors battu sa femme et son visage a été gonflé. Le lendemain, la victime a été conduite au centre de santé Gatara par son mari sur l'ordre d'Antoine Nyamibara, chef de colline. Espérance Ndayisenga a subi des menaces d'être tuée par son mari et a saisi le tribunal de résidence Gatara afin de demander le divorce.

12- Une fille violée en commune Gisagara, province Cankuzo

En date du 25 juin 2023, vers 19 heures, sur la colline Muzire, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo, C.N., âgée de 13 ans, a été violée par Claude Gasindi, âgé de 25 ans, marié. Selon des sources sur place, cette victime venait de Camazi pour faire moudre du maïs en compagnie de son frère Shadrack. Claude Gasindi a donné au frère de cette victime 500 FBU pour aller acheter des beignets et a conduit cette fille dans une maison proche disant qu'il a un message important à lui donner. La fille est sortie de cette maison en pleurant. En date du 26 juin 2023, la victime a été conduite à l'hôpital de Murore pour une assistance médicale avant de porter plainte auprès d'un OPJ. Le même jour, Claude Gasindi a été appréhendé et conduit au cachot de police du commissariat communal de Gisagara. Selon les mêmes sources, le père de la victime a subi des menaces de mort de la part de la famille de l'agresseur lui exigeant de laisser tomber l'affaire et de procéder à un arrangement à l'amiable.

13- Une fille violée en commune et province Muramvya

En date du 26 juin 2023, vers 9 heures du matin, sur la colline Gishubi, zone Ryarusera, commune et province Muramvya, A.K., âgée de 14 ans, a été violée par Claver Niyondiko alias Kigabo, âgé de 26 ans. Selon des sources sur place, la victime était seule chez elle quand Claver Niyondiko a fait irruption, lui a ordonné de se déshabiller en la menaçant de la tuer si elle refusait. A leur arrivée à la maison, vers 13 heures, les parents de l'enfant ont dépêché la victime au centre de santé de Ryarusera pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, Claver Niyondiko a été arrêté, le lendemain par la police et a été conduit au cachot du commissariat de police de Muramvya.

V. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

Tableau de la situation carcérale au 30 Juin 2023

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadé	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	468	174	5	264	25							3	2	254,00%
Bururi	250	400	263	12	111	14							2		160,00%
Gitega	400	1 336	674	55	580	77							5	5	134,00%
Mpimba	800	4 345	2 539	186	1 560	60							13	14	543,13%
Muramvya	100	788	242	19	495	32							6	3	788,00%
Muyinga	300	552	142	12	359	39							7	1	174,00%
Ngozi (F)	250	190		55		102		11		22			12	9	76,00%
Ngozi (H)	400	1 450	428		1 022										362,50%
Rumonge	800	1 044	307	11	690	36							3	2	130,50%
Rutana	350	460	138	10	296	16							1		131,43%
Ruyigi	300	721	224	22	439	36							5	1	240,33%
CMCL Ruyigi	72	79					17		62						109,72%
CMCL Rumonge	72	73					28		45						101,39%
TOTAUX	4 294	11 906	5 081	387	5 816	437	45	11	107	22			57	37	277,27%
			5 081+387=5 468		5 816+437=6 253		45+11=56		107+22=129		-	-	57+37=94		

La population pénitentiaire est de 11 906 détenus + 94 nourrissons = 12.000

Le total des prévenus est de 5.468 adultes + 56 mineurs = 5.524

Le total des condamnés est de 6.253 adultes + 129 mineurs = 6.382

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de Juin 2023 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montrent qu'au cours de ce mois, la surpopulation est restée une triste réalité comme elle était tout au long de l'année 2022 et au cours des mois précédents le présent rapport. En effet, la population pénitentiaire était de 12.393 personnes au 26 janvier 2023, de 12.561 personnes au 28 février 2023, de 12.056 personnes au 30 mars, de 12.039 personnes au 30 avril, de 12.289 personnes au 30 mai et 12.000 personnes au 30 juin 2023.

D'une manière générale, la population pénitentiaire tend vers le triple alors que la capacité d'accueil reste de 4.294 personnes. Cette promiscuité qui caractérise la quasi-totalité des milieux pénitentiaires de notre pays (seule la prison de Ngozi Femmes a un taux d'occupation de moins de 100% : 76,00%) est sources de plusieurs maux et les droits des prisonniers restés violés au vu et au su des autorités judiciaires et pénitentiaires.

VI. CONCLUSION

A la fin du présent rapport, l'APRODH note avec beaucoup d'inquiétude et d'indignation que des cas de violations des droits de l'homme continuent à être commis au Burundi mais le gouvernement n'agit pas pour mener des enquêtes afin d'identifier les auteurs et les sanctionner conformément à la loi car cela découragerait les auteurs. Dans ce silence inouï, des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivis de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier sont commis de jour comme de nuit dans un pays régi par des lois claires. Ainsi, au moins 35 personnes ont été tuées, 29 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 5 personnes ont été enlevées et 13 personnes ont été victimes des VSBG.

Cela est également de la sorte au moment où toutes les maisons de détention de notre pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une surpopulation sans égale. Ces maisons carcérales gonflent de détenus parce que d'innombrables personnes accusées des infractions à caractère politique ne sont pas jugées. Même des personnes jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons alors que certaines ont été blanchies. Même celles qui sont relâchées sont encore réarrêtées quelques jours après par des Imbonerakure et/ou les agents du SNR qui font le bon et le mauvais temps dans notre pays sans être inquiétés.

Toutefois, il est évident que la situation des droits de l'homme au Burundi se détériore au jour le jour. C'est pourquoi, l'APRODH lance, une fois de plus, un cri d'alarme et recommande ce qui suit :

• Au gouvernement du Burundi

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.
- ✓ De réorganiser les structures pénitentiaires et mettre l'accent au respect strict des droits des prisonniers.

• Aux PTF

- ✓ De renforcer le soutien du Burundi dans tous les domaines et surtout dans le système judiciaire et sécuritaire
- ✓ De financer le Burundi dans ses activités en particulier celles liées au maintien de la paix et la sécurité et à la protection des droits de la personne humaine.

• A la population

- ✓ de rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.